

## Gaz de schiste : La fracturation des roches et ses dangers

Des risques sismiques à la pollution possible des nappes phréatiques et d'un site naturel exceptionnel, la technique d'extraction envisagée pose question.

Longtemps inaccessible pour des raisons techniques, le gaz de schiste fait figure d'aubaine pour les exploitants d'hydrocarbures en quête de nouveaux gisements. Comme les États-Unis, la France compte sur l'opportunité de réduire sa dépendance énergétique, laquelle lui a coûté plus de 9 milliards d'euros d'importations en 2009.

En mars 2010, le gouvernement accordait trois permis d'exploitation, sur une surface totale de 9 672 kilomètres carrés, s'étalant sur les départements de l'Ardèche, la Drôme, le Vaucluse, le Gard, l'Hérault, l'Aveyron et la Lozère. Seul hic : la technique d'extraction, dite de fracturation hydraulique, est décriée comme nuisible pour l'environnement. Piégés en sous-sol à des profondeurs frisant les 2 000 à 3 000 mètres, les gaz ne sont pas rassemblés en poches mais diffus dans la roche. Pour les libérer, il faut donc la fracturer, via un forage horizontal par lequel on envoie un mélange d'eau, de sable et de produits chimiques à très haute pression. Outre les risques sismiques évoqués par les associations, c'est la préservation de l'eau elle-même qui est mise en avant.

Dans un de ses documents, GDF Suez reconnaît que la technique en nécessite beaucoup. « 15 000 à 20 000 mètres cubes par puits (15 à 20 millions de litres – NDLR). » La Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna, affiliée à France Nature Environnement) avance le même chiffre pour chaque fracturation, « sachant qu'il peut y en avoir jusqu'à 18 par puits », souligne Yann Chauwin, directeur de l'organisation.

Autre sujet d'inquiétude : les produits chimiques contenus dans le mélange à hauteur de 1 % et sur lesquels de fortes suspicions pèsent quant à leur toxicité. Beaucoup redoutent une contamination des nappes phréatiques et des rivières, comme cela s'est produit au Québec ou aux États-Unis.

Au-delà, l'impact des derricks et du va-et-vient des camions inquiète les Ardéchois. Poussé, entre autres, par les politiques nationales et la désindustrialisation, le département mise sur le tourisme vert et le label agricole. « La réserve naturelle des gorges de l'Ardèche vient de fêter ses trente ans, nous postulons pour que la grotte Chauvet soit classée patrimoine mondial de l'Unesco et nous sommes engagés dans des projets Natura 2 000 », énumère Franck Brechon, président du parc régional des monts d'Ardèche. « Or, toutes ces mesures sont prises dans les périmètres d'exploitation. »

**Marie-Noëlle Bertrand**